

Fiche 1. Introduction à la notion de genre

novembre 2009

Sommaire de cet article

- [1.1 Le genre : rapports sociaux entre femmes et hommes](#)
- [1.1 Des relations de genre marquées par des inégalités](#)

1.1 Le genre : rapports sociaux entre femmes et hommes

La démarche de *genre* concerne les *rapports sociaux de sexe* [1]. Cette approche étudie les fonctions et rôles sociaux, les statuts, les stéréotypes attribués selon qu'on est une femme ou un homme. La définition, la représentation, la perception du féminin ou du masculin ainsi que les valeurs qui leur sont attachées sont en effet des constructions sociales, historiques, culturelles, symboliques. N'ayant ni *naturelles* ni *innées*, ces constructions sont variables et évolutives.

Contrairement à la différence anatomique et biologique entre les sexes, qui est innée et fixe, les relations sociales entre femmes et hommes fluctuent et se modifient en permanence. Les représentations du masculin et du féminin peuvent ainsi différer :

- entre les sociétés,
- au sein d'une même société selon les époques et les groupes sociaux,
- d'un individu à l'autre,
- chez une même personne qui a des représentations mouvantes au cours de sa vie ou selon les circonstances et les contextes.

LE SEXE	LE GENRE
Est inné et hérité	Est acquis et appris
Est immuable	Est évolutif et modifiable
Est biologique et désigne : - les organes génitaux - les chromosomes - les conditions physiques (force, poids, taille...)	Est construit par la société et découle : - de la culture - du processus d'apprentissage - des rôles assignés aux femmes et aux hommes dans une société donnée
Permet d'identifier les différences entre les femmes et les hommes.	Permet d'identifier les relations entre les femmes et les hommes.

Très variables, les rapports de genre se combinent également aux conditions liées à la classe sociale, à l'âge, à l'origine ethnique, au statut politique, etc. Des facteurs internes et externes les transforment en permanence : éducation, lois et dispositifs juridiques, évolutions technologiques, politiques économiques, marché du travail, crises alimentaires, guerres ...

A ne pas confondre !
genre ≠ sexe biologique
genre = construction sociale acquise des identités de sexe

genre ≠ femmes genre = interactions sociales entre hommes et femmes	
genre ≠ parité, mixité genre = politique pouvant mettre en œuvre des outils comme parité, mixité...	
genre ≠ projet pour le Sud uniquement genre = démarche aussi au Nord : fonctionnement interne des organisations, éducation au développement, plaidoyer, communication...	
genre ≠ affaires sociales, santé... genre = dans tous les secteurs : gouvernance, droits humains, négociations internationales, économie, infrastructures, techniques, environnement, recherche...	

1.1 Des relations de genre marquées par des inégalités

Socialement construits, les rôles sociaux et les stéréotypes concernant le féminin et le masculin sont souvent institutionnalisés, intégrés dans les mentalités et les cultures, véhiculés par la famille, l'éducation, les institutions. Ils se caractérisent, partout dans le monde, par des inégalités en très grande majorité au détriment des femmes. En particulier, les hommes sont dominants en matière de pouvoir et de prise de décision au niveau politique et économique.

Si d'importants progrès sont à l'oeuvre depuis plusieurs décennies, les droits politiques, économiques, sociaux, culturels des femmes et leur autonomie restent l'objet de restrictions dans beaucoup de pays. La préoccupation concernant l'égalité des sexes est récente [2]... L'accès à l'espace public, à un travail décent, à un salaire égal, aux responsabilités, à des mandats électifs leur est plus difficile. Elles assument un travail domestique, informel et de lien social non comptabilisé dans les richesses nationales. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté, les trafics, les violences et les conflits armés. D'après les Nations unies, partout dans le monde, les violences à l'égard des femmes constituent une entrave majeure au développement humain et tous les Etats sont amenés à légiférer sur cette question.

L'Indicateur sexo-spécifique du développement humain (l'ISDH) mis en place par les Nations unies, reflète les disparités sociologiques entre les sexes en termes de potentialités humaines élémentaires et classe 130 pays sur une échelle mondiale.

Inégalités économiques, sociales, culturelles, politiques...

- On estime que chaque année 100 millions de bébés et fœtus filles sont supprimés à cause de la préférence pour les fils. 130 millions de filles sont victimes de mutilations sexuelles dans 40 pays.
- Les femmes produisent la moitié des aliments, ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres, reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Elles forment 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Dans le secteur formel, en moyenne 1 homme sur 8 occupe un poste de haute direction, pour une femme sur 40.
- Seulement 37% des pays du monde avaient réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire en 2006.
- On ne compte que 15 femmes sur 192 chefs d'Etat et de gouvernement et 18, 4 % en moyenne de femmes dans les Parlements (2008).
- En Afrique, 75 % des 15-24 ans séropositif-ves sont des femmes.
- Sur les 40 millions de personnes actuellement réfugiées à cause d'un conflit armé et de violations des droits humains, 75 % sont des femmes et des enfants.

- Dans le monde, une femme sur trois a été violée, battue, ou victime d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie. Dans certains pays, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans.

Sources OMS, ONU, Unicef, HCR, Amnesty international, Croix rouge internationale, Observatoire de la parité.

Notes

[1] *Genre* est la transposition de l'anglais *gender*. Le terme *genre* étant largement utilisé au niveau international (par exemple, dans les expressions : politiques, perspective, démarches... de genre) , il s'est également imposé parmi les francophones. Cf. *Déclaration de la Conférence des femmes de la Francophonie*, Luxembourg, 2000.

[2] Ainsi, en France, les femmes n'ont acquis le droit de vote qu'en 1944. L'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution en 1946. Les femmes mariées ne peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari que depuis 1965. En 2005, l'égalité dans la transmission du nom de famille est entrée en vigueur et en 2006, la loi sur l'égalité salariale vise à corriger d'ici 2010 des écarts de 20 à 30 % entre femmes et hommes, par le biais de négociations, notamment au niveau des entreprises.
